

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1162 28 septembre 1946

n° 1162 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 septembre 1946

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro

30 septembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 1er octobre 1946 M. Razafin-drakoto (Pierre). commis au service des contri butions directes, est chargé des fonctions d'huissier près les tribunaux français de Djibouti en remplacement du gendarme Sayde. Avant d'entrer en fonctions, M. Razafindra-koto (Pierre) prêtera le serment prescrit par la loi.